

COMMUNE DE LA FERTE-IMBAULT
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 13 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la Commune de LA FERTÉ-IMBAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle GASSELIN, Maire.**

Date de convocation du Conseil municipal : 7 juin 2017

PRESENTS : M. Pascal COLART, M. Gérard GATESOUBE, M. Eric SICAULT, Mme Stéphane GRIGAA (arrivée à 19h37), adjoints au Maire.
Mme Karine BOURGOIN, Mme Maria-Victoria DUGAND, M. Nicolas DUPIN, Mme Pierrette DUPRÉ, Mme Isabelle ROUSSEAU

ABSENTS EXCUSES : Mme Evelyne BERNOS, M. Frank-Chris CIRET, Mme Nadine GAGNEBIEN (pourvoir à M. Colart), M. Robert MAIGNAN

Secrétaire : M. Pascal COLART

La séance a débuté à 19h30

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 31/05/2017

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE
--

Monsieur Pascal Colart, maire adjoint rend compte de la réunion du samedi 3 juin dernier de la commission Patrimoine Immobilier Urbanisme Environnement et Cimetière.

Il présente l'analyse des offres des bureaux de contrôle et propose aux membres du Conseil municipal de valider le choix de la commission.

Après délibération, le Conseil municipal décide de :

- Valider l'offre du bureau de contrôle « **VERITAS** » pour un montant de base de 3 750,00 € HT soit 4 500,00 TTC.

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 41 VISITE MEDICALE DES AGENTS DE DROIT PRIVÉ
--

Madame le Maire présente la convention N°20P.2017 avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher fixant à 73,00 € par agent, le forfait de la visite médicale par agent soit **219,00 €** pour l'année 2017.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Autorise Mme le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion.

**CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI
DE MME MICHELE ROBINET**

Mme le Maire rappelle la délibération du 30 mars 2017 concernant le renouvellement du contrat CAE de Mme Michèle ROBINET.

Au vu de l'intensité et de la diversité des tâches qui lui incombe dans son travail quotidien, Madame le Maire propose de porter le taux horaire de sa rémunération de 9,76 € à 10,80 € (+128,23 € net), à compter du 1^{er} juillet 2017, date de renouvellement de son contrat.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Accepte le taux de rémunération de l'agent concerné.

**TARIFS DE LOCATION
DES TABLES ET BANCS**

Après délibération, le Conseil municipal :

- Décide de maintenir les tarifs de location des tables et bancs appliqués depuis le 1^{er} juin 2010 exclusivement réservée aux résidents de la commune comme suit :

TABLES ET BANCS		TABLES SEULES		BANCS SEULS	
1 table + 2 bancs	10 €	1 table	5 €	2 bancs	5 €
2 tables + 4 bancs	15 €	2 tables	10 €	4 tables	10 €
3 tables + 6 bancs	20 €	3 tables	15 €	6 tables	15 €
4 tables + 8 bancs	25 €	4 tables	20 €	8 tables	20 €
5 tables + 10 bancs	30 €	5 tables	25 €	10 tables	25 €
6 tables + 12 bancs	35 €	6 tables	30 €	12 tables	30 €
7 tables + 14 bancs	40 €	7 tables	35 €	14 tables	35 €
8 tables + 16 bancs	45 €	8 tables	40 €	16 tables	40 €

- Autorise Mme le Maire à prêter gracieusement ce mobilier à titre exceptionnel.

**CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LES LANTURELUS »
POUR L'ENTRETIEN DE SEPULTURES AU CIMETIERE**

M. Pascal Colart, 1^{er} adjoint au maire, présente la description des conditions ainsi que les modalités de collaboration entre l'association « Les Lanturelus » et la Commune dans le cadre de l'entretien des concessions, listées dans la délibération du Conseil municipal du 27/10/2016 et choisies par « Les Lanturelus » par souci de sauvegarde mémorielle et de préservation du patrimoine architectural.

Il est précisé que les travaux se résument au nettoyage et à une petite maçonnerie de réparation le cas échéant, réalisés sous l'entière responsabilité et aux frais des « Lanturelus », avec l'engagement de fournir à la mairie, partenaire de cette convention, un rapport d'activité des opérations menées dans les 12 mois après signature et une fois arrivée à son terme. La durée de la convention est conclue pour 3 ans à compter de sa signature.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Autorise Mme le Maire à signer la convention avec « Les Lanturelus » réglementée conformément aux textes en vigueur (article L2231-8 et L2213-10 du code général des collectivités, et articles 10 à 13 et 21 du règlement du cimetière).

**CONVENTION AVEC L'ACADEMIE D'ORLEANS TOURS
DANS LE CADRE D'UNE SUBVENTION AU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE
A L'ECOLE DE LA FERTE IMBAULT**

Madame le Maire fait lecture d'un courrier de Mme Valérie BAGLIN-LE GOFF, Inspectrice d'Académie de Loir-et-Cher, l'informant que la commission nationale a retenu le projet d'équipement numérique à l'école de La Ferté-Imbault.

Elle explique qu'il s'agit d'équiper l'école d'un ordinateur portable et d'un vidéo projecteur interactif financé par la Commune et subventionné par l'Education Nationale.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Autorise Mme le Maire à signer la convention avec l'académie en vue du versement de la subvention.

**DECISIONS MODIFICATIVES N°2
DU BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL**

Suite à la circulaire préfectorale en date du 1^{er} juin 2017 définissant les modes de répartition du prélèvement et reversement du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), Madame le Maire propose de modifier le budget primitif 2017 de la façon suivante :

Fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Fonds de péréquation des ressources communales	739223	+ 1 389,00 €	73223	+ 1 389,00 €
TOTAL	+1 389,00 €		+ 1 389,00	

Après délibération, le Conseil municipal :

- Accepte les modifications du budget primitif 2017 sur le budget principal comme indiqué ci-dessus.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mme Marie-France CADIO, Présidente du Comité de jumelage est venue présenter un projet de jumelage avec 2 communes d'Espagne qui seraient favorables à ce concept.

Fin de séance à 20h20

Affiché le 16 juin 2017

Le Maire,
Isabelle GASSELIN